



**Conférence - Débat**

**"LES COMPORTEMENTS ADDICTIFS"**

**Mercredi 15 décembre 2010**

## Débat

**Mme GOZLAN.**- J'ai une question qui concerne l'alcool mais elle pourrait concerner une autre addiction. J'ai travaillé 10 ans en prison, comme médecin de la maison d'arrêt de la Seine-Saint-Denis. Tous les jours, j'étais très étonnée de voir que l'alcool était à disposition des surveillants de cet établissement pénitentiaire. Tous les midis, je les voyais qui buvaient pas mal. On savait qu'il y avait un problème d'alcoolisation des professionnels et je ne comprenais pas pourquoi on leur donnait la possibilité de consommer sur leur lieu de travail. J'ai entendu ici, qu'il y avait eu un énorme travail fait autour de l'alcool et je pense qu'effectivement, ce problème a été abordé de front par Air France. Néanmoins, chaque fois que je prends l'avion, je suis très étonnée de l'offre d'alcool pour les passagers. Je suis très étonnée, non pas qu'on puisse boire de l'alcool dans un avion ou à l'aéroport, mais qu'on puisse en boire autant qu'on veut. Qu'en pensez-vous ?

Tout à l'heure, M. **Lejoyeux** a parlé des raisons qui poussent à boire. On sait que certaines personnes ont peur de prendre l'avion et que l'alcool peut être utile dans ce cas-là. Il n'empêche que ce n'est pas la solution. Quel est votre avis ?

**M. PAYEN.**- Je vais passer la parole au **Catherine Moussu** qui pourra peut-être répondre à votre seconde question que je voudrais nuancer un peu. On ne boit pas autant qu'on le veut dans un avion. Ce n'est pas vrai. Il y a une offre limitée en classe économique comme en business. C'est aussi de la responsabilité des PNC et ils en sont conscients, parce qu'ils connaissent les risques que cela peut représenter. Ils en mesurent tout à fait l'importance et sont garants et responsables de la sécurité à bord d'un passager indiscipliné. Quand ils estiment qu'un passager a trop consommé, ils ne lui servent plus d'alcool.

Une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés -je ne veux pas parler à la place des PNC- c'est que parfois, sur certaines destinations, ces passagers montent déjà alcoolisés à bord, ou emportent des bouteilles avec eux et les consomment à bord. Mais on ne consomme pas autant qu'on le veut à bord.

**M. CADOREL.**- Cela fait plus de 30 ans que je suis navigant. Quand je suis entré à la compagnie, les passagers buvaient beaucoup plus que maintenant, ils sont devenus très raisonnables. Et autrefois, la prise d'alcool se faisait dans un cadre beaucoup plus festif.

Le PNC est très responsable, effectivement. L'offre d'alcool à bord est ouverte, gratuite, mais à partir du moment où le PNC voit que le passager dépasse ses limites, on arrête de le servir. C'est dans les textes réglementaires et on arrive à gérer cette situation beaucoup mieux qu'il y a 20 ou 30 ans où certaines populations prenaient moins fréquemment l'avion. Les plus redoutables étaient les personnes qui travaillaient sur les barges de pétrole car en plus, avant, ils pouvaient fumer en même temps et venir consommer au bar de l'avion. Les films à bord n'existaient pas non plus. Aujourd'hui, il n'y a plus de bar à bord sauf sur l'A-380. Et les gens sont devenus beaucoup plus sérieux et moins festifs.

**Dr MOUSSU.**- Il ne faut pas oublier non plus que les passagers passent par les duty free. S'il n'y a pas d'offre à bord, ils peuvent s'y procurer tout ce qu'ils veulent à des prix très intéressants.

**M. CADOREL.-** Sur les vols de correspondance provenant de Russie, on retrouve des passagers qui sont très alcoolisés... Ce n'est pas toujours facile de se faire comprendre pour leur dire de faire attention.

**Une participante.-** Dans les pays scandinaves, les gens boivent beaucoup mais restent dans un état tout à fait normal parce qu'ils ont l'habitude de boire beaucoup. On disposait même de renforts de mignonettes sur ces vols. On interviendra par contre, en cas de comportement qui commence à devenir dangereux à bord. Mais quelqu'un qui boit et qui supporte l'alcool...

**Une participante.-** Vous voyez : "quelqu'un qui boit et qui supporte l'alcool", l'exemple de la Russie. J'ai vraiment besoin de matière au niveau de la prévention, parce que nous sommes pleins de filtres et sur de l'historique. Aujourd'hui, il y a autant de gens qui boivent sur un vol Lisbonne que sur un vol Russie, mais un Russe va mieux tenir. Donc, on va le laisser boire davantage. C'est traité à la légère, à la limite, tant que le passager accepte de mettre sa ceinture de sécurité et qu'il ne représente pas un danger pour la sécurité des vols, ni pour les autres. Et c'est traité à la légère de la même façon pour le PNC. Je ne vais pas parler du PNT, parce que je ne fais pas partie de cette catégorie de personnel.

Pour les PNC, la problématique c'est que ce sont des itinérants. Vous évoquez les métiers du bâtiment, or vous voyez ces personnes tous les jours. Pour les itinérants, c'est encore autre chose... ! Aujourd'hui, un jeune peut devenir chef de cabine. Dans sa formation, il n'y a pas, d'après ce que nous disait Hélène, de questionnement ni d'observation. Cela n'existe pas.

Tout à l'heure, Jean-Yves a dit que ce qui le choquait, ce n'était pas d'interdire de boire, c'était qu'on se dédouanait de beaucoup de choses en interdisant. On interdit, mais après, que fait-on dans la prévention ? J'ai le sentiment que dans notre entreprise, on fait énormément, une fois qu'on a la connaissance de la problématique de l'alcool ou de la drogue, mais avant, qu'est-ce qu'on fait ? En tant que manager, je n'ai rien, je ne sais pas.

**M. CADOREL.-** C'est vrai.

**M. JACQUET.-** Je voulais prendre la défense de mes collègues de la pénitencière. Comme les fonctionnaires de police, on avait droit à un quart de vin. Un de leurs syndicats, l'UNFAB-UNSA, a pris les choses en main et nous avons signé un partenariat avec eux pour prendre les fonctionnaires en soin, chez nous. Ils sont en train de monter un réseau d'aide, d'écoute et d'orientation pour les fonctionnaires des maisons d'arrêt.

Vous pouvez avoir des passagers en état de manque dû au stress de prendre l'avion, des consommateurs d'alcool qui sont malades alcooliques, ou des toxicomanes qui ne vont pas prendre de produit avant de prendre l'avion et qui vont faire une crise d'état de manque dans l'avion, parce que le stress ou la peur peuvent provoquer un appel du produit et créer l'état de manque. Attention, ils n'auront pas les signes de l'ivresse au moment de monter dans l'avion, ni même pendant le vol, cela va arriver d'un coup !

**M. PAYEN.-** Je voudrais ajouter une précision par rapport à la question posée par notre collègue PNC sur l'absence et le manque de moyens ou de réflexion. Du fait qu'après le constat, on ne faisait rien. Je crois qu'on peut en parler simplement.

On peut nuancer les choses, notamment en soulignant la mise en place, comme vous le savez, de cet accord important sur les risques psychosociaux, puisque sous ce vocable, on a identifié sept conduites « à risque » au niveau de la Compagnie Air France, dont les conduites addictives.

Au travers de cet accord signé par l'ensemble des organisations professionnelles, se sont constitués des groupes de travail par entité et secteur. Il existe des groupes de réflexion et de travail des risques psychosociaux pour les PNC, pour les personnels "sol", pour les PNT. Je participe à l'un d'entre eux. Ces groupes sont très actifs pour trouver et développer des outils ou des réflexions et des moyens pratiques pour une meilleure prévention, un meilleur dépistage et diagnostic de ces conduites à risque.

Par là même, actuellement, le groupe PNT qui se réunit demain et dont **Jean-François Tachaires**, qui en est le président actif, est présent dans la salle, travaille sur cette problématique des conduites addictives : alcool, produits illicites, et médicaments pris par automédication.

Je crois que cette réflexion se mène de la même manière au niveau des PNC. **Didier Jolivet** est présent aujourd'hui également. Cette démarche débouchera sur des outils qui vont être mis à disposition des managers.

Et pour les managers, il existe actuellement une formation intéressante pour la prise en charge des patients à « risque alcool », effectuée par un prestataire extérieur et à laquelle vous pouvez vous inscrire. Il reste probablement des choses à développer, il faut être inventif et créatif, mais on ne peut pas dire qu'il ne se passe rien, au-delà d'un constat d'une situation donnée à un moment donné. C'était cette précision que je voulais apporter.

**Un participant.**- Je vais vous provoquer mais je crois qu'on est tombé dans le piège auquel je m'attendais en parlant des conduites addictives. Il n'y a pas que la banlieue en cause, je trouve cela limite stigmatisant. Et si on vit en banlieue, c'est aussi qu'on n'a pas d'autres moyens.

Sur la présence d'alcool sur les lieux de travail, pour nous, c'est clair, c'est interdit. On a encore eu un rappel à l'ordre hier en CE, où il y a eu une prise de tête entre le président et le secrétaire du CE, sous prétexte que le repas amélioré prévoyait un quart de champagne bouché. Le secrétaire se dédouanait en disant "le salarié la débouchera s'il veut". Courageux de sa part, déjà ! Tout de suite après, rappel à l'ordre, une communication DGI : c'est interdit.

On se pose des questions sur le lieu du travail mais, que se passe-t-il une fois rentrés à la maison ? On rejoint ce que disait une personne tout à l'heure, on n'a pas le droit de se mêler de la vie privée des gens et surtout, on a peur d'affronter le lobbying.

La drogue, c'est facile, c'est illicite. L'alcool, on ne l'a pas rendu illicite. Si vraiment, l'alcool est dangereux, qu'on aille au bout des choses et qu'on le rende illicite ! Mais bon courage, avec tous les vignerons présents à l'Assemblée Nationale... !

**Mme GOZLAN.**- On fait évoluer les réglementations par rapport à l'alcool. Bien sûr, il y a un lobbying. Personne ne s'en cache. C'est difficile de toute façon ! Nous essayons de faire évoluer les réglementations par rapport à la consommation sur le lieu de travail, au travers de règlements

intérieurs éventuellement. L'interdiction de vendre de l'alcool aux jeunes de moins de 18 ans est une avancée récente, mais c'est quand même une avancée.

Il y a eu toute l'avancée de la sécurité routière avec des limites qui évolueront peut-être encore. Aujourd'hui, elle est à 0,5 mais rien ne dit que ce ne sera pas moins.

On essaie de faire évoluer les choses, comme des éthylotests dans les voitures. On ne peut pas faire table rase de l'histoire et de la culture de notre pays, mais c'est vrai que les lobbyings rendent les choses plus ardues. C'est très difficile aussi avec le lobbying du tabac. Et plus difficile effectivement, quand le produit est licite. Mais on s'efforce quand même de faire progresser les lois, de batailler et de ne pas lâcher prise face aux lobbies.

**Mme DAVID.**- Vous avez tout à fait raison de souligner l'importance du lobby des alcooliers ou des cigarettiers, il est extrêmement fort et représente des financements très importants.

Pour preuve, la dernière séance où nous intervenions : sur 18 personnes, 13 avaient moins de 5 ans d'ancienneté à Air France. C'était la première fois que dans le groupe des agents présents, il y avait autant de jeunes. C'est vrai que durant les trois-quarts de la séance, ils se sont montrés très peu concernés. A un moment, l'un d'eux a dit "Vous auriez dû venir 15 ans plus tôt, parce que les gens qui ont un problème avec l'alcool seront bientôt à la retraite". Cela a fait rugir ceux qui étaient proches de la retraite ! C'est aussi l'occasion de titiller les représentations et du coup, on a parlé des alcools plus modernes.

Le lobby des alcooliers est bien fait. Là, je vous montre des photos que j'ai montrées à ces jeunes, et qui remettent les choses dans l'ordre. Les alcooliers sont très performants, et aujourd'hui, ils ont la possibilité de faire de la pub sur Internet, là où sont les jeunes.

Vous avez tous vu les équivalences d'alcool, un verre de bière = un verre de vin = un verre de whisky. Or, cela ne veut rien dire du tout pour un jeune. Pour eux, un verre de whisky, mais c'est un baby ! Le verre de vodka qu'ils se servent, ce n'est pas une dose mais au moins trois ! Une dose de 3 centilitres, cela fait radin ! Ce sont donc des notions essentielles à re-signifier et avec les bons outils. Prenez une bière à 6 degrés, comme la fameuse Despé qui dépense une fortune en publicité auprès des jeunes : 50 centilitres, cela fait deux verres ou un tiers de vin. Trois Despé équivalent à une bouteille de vin ! Là, on est en train de faire remonter l'appétence des plus jeunes à l'alcool...

Mais pour l'instant, évidemment, ce sont les 45 ou 50 ans qui ont un problème d'alcool, pas eux ! Oui, parce qu'à 20 ans, le foie fonctionne nettement mieux. C'est aussi avec ces exemples qu'il faut leur parler. Ce n'est pas demain, hélas, mais aujourd'hui pour certains jeunes de 20, 22 ans... Parce que cela fait 15 ans que le lobby des alcooliers et des fabricants de bière ont un marketing offensif !

Il y a 20 ans, les jeunes ne buvaient pas de bière et plus de vodka car ce n'était pas à la mode. Aujourd'hui, ce sont les deux alcools qu'ils choisissent pour faire la fête. Ce marketing est très puissant, et on peut en parler dans le monde de l'entreprise avec les plus jeunes qui ne sont malheureusement pas écartés de ce risque alcool.

**M. GUILLARD.**- Souvent, la prise d'alcool est associée à la prise de stupéfiants. Il y a une poly-consommation, on compense les effets d'un produit stupéfiant par un autre. La consommation de

cannabis chez les moins de 35 ans est souvent automatiquement associée à la consommation de bière ou d'alcool plus fort.

**M. JACQUET.**- On voit ce que la prohibition a donné aux Etats-Unis : rien du tout. Parce que c'est un peuple d'immigrés venus avec leurs habitudes de consommation.

C'est vrai que le lobby existe. Je suis dans l'associatif depuis longtemps et on se bagarre constamment. Mais il ne faut pas devenir extrémiste non plus, car si on combat un extrémisme par un autre, plus personne ne nous écoutera. Le vin fait partie de notre culture.

Une chose me gêne dans ce pays. On a déjà du mal à dire "ancien malade", parce qu'on ne peut pas reboire, alors qu'on dit "ancien fumeur". Il persiste une fausse idéologie là-dessus. Ensuite, on dit des réseaux d'anciens malades qu'ils sont néphalistes. Néphaliste veut dire "adorateur d'eau". Vous m'avez vu pourtant, je ne fais pas ma prière devant ma bouteille d'eau ; chez moi non plus, je vous rassure !

C'est le problème en France. Ce n'est pas qu'une question d'image. Les communications des alcooliers sont particulières. Ils ont attiré l'œil sur la DSP, et d'un autre côté, ont mis sur le marché le mix, un produit très sucré et alcoolisé ; or le sucre atténue le goût de l'alcool. Il faut lutter constamment et lutter avec nos armes.

J'oserais dire que ce n'est pas le tout de parler de la maladie alcoolique ou d'interdire l'alcool. Que faisons-nous ensuite, de nos salariés malades ? Il ne faut pas se dire "l'alcool étant interdit dans l'entreprise, le malade alcoolique, c'est son problème, ce n'est plus le nôtre !"

**Un participant.**- C'est pourtant la réponse de l'entreprise qu'on entend.

**M. JACQUET.**- Mais vous avez quand même avancé. Je voudrais bien que ce soit la même chose au ministère de l'Intérieur. Je n'ai même pas une action de prévention dans les commissariats ! On n'a absolument rien. On n'est même pas appelé à former nos fonctionnaires. On les forme à la procédure Stups, à la procédure alcool, et on croit que cela les met à l'abri d'une consommation du produit. Non !

La note ministérielle qui nous enjoignait de faire de la prévention n'est pas du tout appliquée.

Notre problématique, c'est d'avancer, parce que nous sommes en retard. Vous avez pris 20 ans d'avance sur nous. Continuez à avancer et ne vous réfugiez pas dans le fait qu'on a interdit l'alcool et qu'on ne s'occupe plus des malades ensuite.

**M. PAYEN.**- Ce n'est absolument pas notre position. On n'est pas dans "interdire et on n'en parle plus". Dans le règlement intérieur, notre Direction a pris la décision d'imposer « zéro alcool » sur les différents sites de l'entreprise. Et il est évident que le service médical, social, les différents intervenants, chacun, est concerné par ces problèmes d'addiction et dans un travail commun de réseaux, de partage, pour essayer de prendre en charge, d'aider, de conseiller et d'orienter au mieux.

Effectivement, toute la difficulté du retour en fonction doit être accompagnée, c'est essentiel. A partir du moment où le règlement intérieur de l'entreprise édicte zéro alcool, le travail commence ou continue. Ce que nous faisons procède d'un travail qui a déjà été fait antérieurement, et qui n'est que la continuité d'un soin.

